

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 17 décembre 2007

CP 07/12-28

PARTICIPATION DE L'AGENCE ADOUR GARONNE AU PROGRAMME DE SUIVI DE L'EAU DES RIVIERES CONVENTION RELATIVE AU « RESEAU COMPLEMENTAIRE DEPARTEMENTAL DE TARN & GARONNE – Campagne 2007-2008 » Année 2007

Un programme de suivi de la qualité de l'eau des rivières pour 2007, a obtenu l'accord de l'Agence Adour-Garonne par courrier du 02/04/2007. L'agence nous a proposé une convention concernant son aide financière.

I - ASPECT TECHNIQUE :

Dans cette convention il est prévu :

- Le suivi de la qualité des eaux de 17 points : Ayroux, Baye, Bonnette, Camezon, Canal latéral (Montech), Larone, Merdaillou, Miroulet, Mortarieu, Nadesse, Sère, Petite Séoune, Seye, Tarn, Tauge, Tescou, Rieutort.
- Le nombre de campagnes de prélèvements est fixé à six.

II - ASPECTS FINANCIERS :

Le coût du suivi pour 2007 est de 40 258,00 € étant précisé que le Conseil de Gestion du SATESE s'est prononcé favorablement sur le programme 2007 :

- La commune de Montauban participera au financement du suivi de 2 points soit 795 € soit 1,97 %.
- La part du département sera de 19 334 € soit 48,03 %.
- L' aide de l'agence sera de 20 129 € soit 50 %.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et m'autoriser à signer cette nouvelle convention avec l'Agence de Bassin.

—

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 17 décembre 2007

CP 07/12-28

**PARTICIPATION DE L'AGENCE ADOUR GARONNE
AU PROGRAMME DE SUIVI DE L'EAU DES RIVIERES
CONVENTION RELATIVE AU
« RESEAU COMPLEMENTAIRE DEPARTEMENTAL
DE TARN-ET-GARONNE – Campagne 2007-2008 »
Année 2007**

—

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis favorable du conseil de gestion du Satese,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la convention relative au « réseau complémentaire départemental de Tarn-et-Garonne – campagne 2007-2008 » à passer avec l'agence Adour-Garonne selon les conditions suivantes :

I - Aspect technique :

- suivi de la qualité des eaux de 17 points : Ayroux, Baye, Bonnette, Camezon, Canal latéral (Montech), Larone, Merdaillou, Miroulet, Mortarieu, Nadesse, Sère, Petite Séoune, Seye, Tarn, Tauge, Tescou, Rieutort,

- nombre de campagnes de prélèvements fixé à six ;

II - Aspects financiers :

- coût du suivi pour 2007 : 40 258,00 € ainsi répartis :

- participation de la commune de Montauban au financement du suivi de 2 points soit 795 € soit 1,97 %,
- part du département : 19 334 € soit 48,03 %,
- aide de l'agence : 20 129 € soit 50 % ;

– Autorise Monsieur le Président à signer, au nom du département, cette convention.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,